

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2007

Absents Patricia CHAZAL, Louis ETY, Jean-Luc MALLET pouvoirs donnés à Louis BOUCHET

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent, informe des demandes de permis de construire en cours et aborde ensuite l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la raison qui l'a conduit à convoquer ce conseil municipal extraordinaire, plusieurs délibérations devant être prises avant la fin du mois de septembre alors que la commission d'appel d'offre concernant le projet du Pavé ne fera connaître ses propositions que début octobre pour le prochain conseil municipal fixé au vendredi 5 octobre à 20h30.

### **1. Avenir de la juridiction Montbrisonnaise (Tribunal de Grande Instance et autres) :**

Le conseil municipal inquiet des conséquences sur l'emploi des mesures visant le Tribunal de Grande Instance de Montbrison confirme son attachement au maintien de l'activité de la Sous-Préfecture et des services publics de proximité ainsi que sa solidarité avec le maire de Montbrison. La délibération prise figurera dans le prochain écuireuil diffusé à partir du 12 octobre.

### **2. Voirie**

#### **- Chemin rural de Say à Menacey**

La réalisation des travaux sur la partie mixte du chemin menant de Say à Menacey demande la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Loire-Forez et la commune de Marcilly le Châtel. Le conseil donne pouvoir au maire pour accepter la convention établie entre les deux parties ce qui devrait permettre l'engagement des travaux de remise en état avant la fin de l'année 2007 pour un montant estimé à 9 329,35 € TTC.

#### **- Programme voirie communale 2008**

Le programme subventionné de la voirie communale 2007 a été ramené de 95 725 € HT à 53 178 € HT. A ce jour, le chantier du VC n° 2 à Rézinet réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 a largement dépassé la prévision, la charge se montant à 25 401 € TTC. Nous devons prévoir l'exécution du chantier de Menacey pour environ 5 000 € ainsi que la reprise de la voirie du Pavé après changement des réseaux souterrains et aménagement de la tranche 1 allant du Relais du Châtel au bâtiment Amasis. En conséquence, il est décidé de reporter sur le programme 2008 la remise en état de la voirie communale n° 6 Labarin -Château gaillard sur une longueur de 1 150 m estimée à 83 000 € TTC. Etant donné l'état de la chaussée destravaux d'entretien sont à prévoir rapidement.

### **3. Utilisation du chapiteau**

L'utilisation du chapiteau acheté par la commune avec la participation des 3 associations suivantes : ASMC – Comité des fêtes – AFR a donné lieu à une convention entre les 4 parties qui confient la gestion de ce matériel à l'AFR et le met à disposition dans les conditions suivantes :

- habitants de Marcilly le Châtel : 150 € caution 300 €)
- autres associations de Marcilly le Châtel : 120 € (caution 300 €)
- associations extérieures à la commune : 250 € (caution 300 €)

### **4. Cession d'un bien communal**

Une demande d'achat d'un terrain d'environ 140 m<sup>2</sup> situé au Vieux Bourg entre les maisons Lachand et Delhomme est parvenue en mairie. Ce petit terrain, non utilisé par la commune, en bordure d'un chemin rural ne peut être cédé qu'après engagement d'une procédure d'enquête publique. Avant toute décision de mise en vente il est décidé de procéder à une enquête publique et de donner, pour ce faire, pouvoir au maire de l'engager par arrêté. Un commissaire enquêteur sera désigné et prendra note des observations durant une quinzaine de jours. L'arrêté sera pris prochainement.

### **5. Syndicat Intercommunal du Forez – siège à St Etienne le Molard**

Ce syndicat assure chaque année des travaux d'élagage et de débroussaillage pour les communes adhérentes. La déléguée titulaire est Melle Michèle Sauvignet. Il est fait état de l'étude de la Trésorerie de Feurs sur l'avenir de ce syndicat qui doit assurer le remplacement en 2008 de monsieur Thévenet, agent technique ainsi que le renouvellement de matériel pour un montant de l'ordre de 50 000 €. La commune de Marcilly a recours à ces services qu'elle avait fortement augmenté sur les années 2005 et 2006 passant environ de 75 heures/an à plus de 150. Après débat il est décidé :

- d'accepter la cotisation exceptionnelle de 250 € envisagée pour 2007
- de maintenir le concours de ce syndicat dans les années à venir mais, tenant compte du matériel de fauchage acquis récemment de ramener le nombre d'heures prévisionnelles entre 80 et 100 heures

### **6. Encaissement de chèques**

Délibération est prise pour l'encaissement de 2 chèques : 14 000 € de l'Association Immobilière du Gipon pour participation au coût des travaux de restauration intérieure de l'église et 136 € de Eryaud Publicité pour taxe sur les emplacements publicitaires (mur du local technique).

Prochain conseil municipal le vendredi 5 octobre 2007 à 20h30